

défiance et que tous ceux qui ont voté l'envisageaient ainsi. On veut maintenant nous faire croire que notre vote sur ce bill n'était pas un vote de défiance à cause des circonstances du moment et à cause du fait qu'il n'avait pas été stipulé qu'il s'agissait d'une proposition posant la question de confiance. Je répète que c'est ainsi que nous le concevions tous; par conséquent la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous demande de renier notre façon de voir à ce moment-là, de ne pas tenir compte de ce que nous croyons être la situation par rapport au bill, d'oublier l'objectif que nous poursuivions lorsque nous avons voté sur le bill, de faire abstraction de tout cela et, en votant sur la motion dont nous sommes saisis maintenant, de sous-entendre que nous n'avions pas l'intention par le vote antérieur, d'exprimer notre manque de confiance.

• (3.20 p.m.)

Malheureusement, on a donné l'impression au pays que la Chambre, à chaque étape, avait voté unanimement en faveur de la mesure fiscale. Hier soir, j'ai reçu un coup de téléphone d'un de mes commettants. Il voulait savoir si nous avions tous appuyé le gouvernement à toutes ces étapes du bill, et voté contre ce projet de loi en troisième lecture. Je lui ai répondu: «Pas du tout». Il m'a répliqué que c'était toutefois l'impression qui régnait dans sa région. Intentionnellement ou non, l'impression créée, je crois, est que les membres de l'opposition avaient voté pour cette mesure aux diverses étapes. C'est tout à fait inexact. Comme d'autres orateurs l'ont signalé, l'attitude de l'opposition est demeurée la même à toutes les étapes du bill.

Monsieur l'Orateur, on a beaucoup discuté du caractère constitutionnel de ce vote et on s'est demandé si le gouvernement avait le droit de présenter une motion de défiance en sus de ce vote. Cela nous rappelle un peu les événements d'il y a plusieurs années. Le premier ministre actuel (M. Pearson), alors chef de l'opposition, ne voyait même pas la nécessité d'un vote de défiance. Il déclara à l'époque: «Partez donc et laissez-nous former un gouvernement». N'était-ce pas aller bien plus loin que l'opposition l'a fait cet après-midi?

Monsieur l'Orateur, il a été encore question de l'allégation du premier ministre selon laquelle un complot a été ourdi pour mettre le gouvernement en minorité à propos de cette surtaxe. Je déclare catégoriquement, une fois de plus, que nous n'avons ourdi aucun complot. Il n'y a eu aucune connivence.

[M. Patterson.]

Le premier ministre dit ne pas avoir laissé entendre qu'il y avait eu connivence. Il n'y a eu aucune connivence avec aucun autre parti à propos de ce vote. Nous avons voté comme nous croyions devoir le faire. Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de poser une question au premier ministre, par votre truchement. Même si l'opposition avait carrément fait bloc pour défaire le gouvernement, qu'y aurait-il eu de répréhensible à cela? Je n'y vois rien de répréhensible. Je me rappelle l'époque où le très honorable représentant était chef de l'opposition officielle et où les libéraux, afin de renverser le gouvernement de l'époque, ont voté pour un amendement, présenté par le Crédit social, qu'ils n'appuyaient pas, de leur propre aveu, mais pour lequel ils ont voté afin de se débarrasser du gouvernement. (*Exclamations*)

Comment le très honorable représentant peut-il trouver ignoble que l'opposition fasse front commun afin de défaire un gouvernement, lorsqu'on sent que ce gouvernement a perdu la confiance du pays?

Une autre question est essentielle, à mon avis. Comment le gouvernement aurait-il considéré ce vote sur le bill n° C-193 s'il avait cherché une excuse pour convoquer des élections? A mon sens, il n'y aurait eu aucune discussion, ni aucun débat. Le gouvernement n'aurait pas tenté de se défendre ni de présenter une autre motion de confiance. Il aurait tout bonnement poursuivi sa ligne de conduite, car il aurait été impatient de tenir de nouvelles élections.

Selon le premier ministre, le gouvernement devait décider si la tenue d'élection générales était dans l'intérêt du pays. Je me demande si le très honorable représentant estimait qu'il était dans l'intérêt du pays ou dans l'intérêt du parti libéral de tenir des élections à l'automne 1965. Sauf erreur, cette considération n'est pas entrée en ligne de compte quand on a décidé de convoquer des élections à peine deux ans après les précédentes.

Nous savons tous qu'il est de tradition pour un gouvernement de démissionner quand il est défait lors d'un vote sur une mesure essentielle comme celle dont nous avons été saisis l'autre soir. Le premier ministre a demandé à tout un groupe d'experts en matière de constitution de se prononcer sur la question en cause. Je le répète, si le gouvernement avait voulu une élection, il n'aurait pas demandé à tous ces experts en matière de constitution de dire que nous devrions faire